

Index Egalité professionnelle Femme / Homme

Le Gouvernement a fait de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes l'une de ses principales priorités. Cet engagement s'est notamment traduit par un renforcement des obligations légales pesant sur les entreprises dans ce domaine.

Un système d'index et son mode de calcul ont été publiés dans le décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail.

L'index mesure les écarts concernant les thèmes suivants : les promotions, les augmentations, la maternité et les dix plus hautes rémunérations.

Voici le résultat de l'index 2023 au titre de l'année 2022 obtenu par Hitachi Astemo France :

Tranche d'effectif	Entité	Résultat de l'index 2022
De 250 à 999	Hitachi Astemo France	68/100